



Mon syndic a valider un devis san mon accord

Par **dulux**, le **16/02/2010** à **13:01**

Bonjour,

je vous expose mon probleme je suis proprietaire d un appartement au dernier etage et un lourd probleme d isolation a provoqe par mon plafond et certains des infiltrations d humidite allant jusqu a faire tomber des plaques de peinture du plafond

les experts assurances et syndic se deplacent valide le sinistre et nous nous mettons d accord sur les travaux a faire

1 grattage et lissage peintutre du plafond du salon

2grattage et lissage peinture plafond et murs chambre

3 grattage et lissage peinture cuisine

ensemble des travaux valide par mon assureur 2015e

les travaux demarrent et surprise on decouvre que la cuisine est plus abime que prevu on me refait donc un devis que je n ai pas signe mais que mon syndic s empresse de valide

ne vivant pas sur la region je demande a quelqu un de confiance d aller verifier les travaux quel fut ma surprise quand la personne m appelle en me disiant que finalement ils ont juste repiquer le plafond 2m° a la place des 18 annonce

et que du fait mon plafond n est pas lisse

la chambre a ete repeinte mais pas lisee non plus et finalement la cuisine n as pas encore ete toucher

j appelle donc mon syndic qui appelle son expert et decide de prendre le train pour descendre voir les resultats

les travaux du premiers devis n ont pas ete effectue tel de prevu et le deuxieme devis non valider par mes soins et dont mon assureur n a eu connaissance et desormais plus cher 2240e de surcroit

le profesionnel du batiment veut etre paye pour sa pretation somme toute mediocre puisque terriblement visible

je desire savoir comment faire pour que les travaux du devis soit effectuer dans les plus bref delai sans en etre obliger de finir par des attaque juridique qui feraient perdre du temps et bien sur de l argent a tout le monde
je vous prie d agreer madame monsieur mes salutations distinguees